

Fiche Sanitaire
à rendre en Mairie ou sur le Portail Famille CITIVIZ
avant le 09 Juillet 2021

Services Périscolaires Cantine - Garderie

1/ L'ENFANT

NOM, Prénom : _____ Ecole : Elémentaire / Maternelle *

Classe fréquentée en 09/2021 : _____ (* Pour les maternels, prévoir une photo de l'enfant (format photo d'identité))

Né(e) le : _____ Lieu de naissance : _____ Sexe : _____

Adresse de l'enfant : _____

2/ LES PARENTS

Nom et Prénom du PERE : _____ **Nom et Prénom de LA MERE :** _____

Adresse : _____ **Adresse (si différente du père)** _____

Tél fixe : _____ **Tél fixe :** _____

Tél portable : _____ **Tél portable :** _____

Autre n° tel d'urgence : _____ Autre n° tel d'urgence : _____

Adresse mail (obligatoire) : _____ **Adresse mail (obligatoire):** _____

_____@_____

Exercez-vous une activité professionnelle ?

Père : OUI NON **Mère :** OUI NON

Employeur du Père (obligatoire): _____ Employeur de la Mère (obligatoire) : _____

3/COMPOSITION FAMILIALE

Mariés Célibataire Divorcé(e)* Pacsé Représentant légal de l'enfant : père / mère / tuteur
(rayer les mentions inutiles)

* joindre une copie de jugement de divorce

Frères et sœurs au même domicile :

Nom	Prénom	Classe (si Fréthun)	Inscrits en Cantine	Inscrits en Garderie

4/ PERSONNES AUTORISEES A VENIR CHERCHER L'ENFANT

Seules les personnes majeures expressément mentionnées seront autorisées à se présenter en garderie (obligatoirement munies d'une pièce d'identité). **AUCUN ENFANT NE SERA REMIS A UNE PERSONNE NON LISTEE.**

Nom et Prénom :	Lien de parenté	Tél :
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

5/ LES SERVICES PERISCOLAIRES

Votre enfant utilisera-t-il les services périscolaires suivants :

Garderie du matin : OUI NON Quotidiennement ? OUI NON

Restaurant scolaire : OUI NON Quotidiennement ? OUI NON

Garderie du Soir : OUI NON Quotidiennement ? OUI NON

Jours et heures des services périscolaires pour vous aider dans vos choix

	GARDERIE DU MATIN (Gratuite)	CANTINE (sur réservation ¹)	GARDERIE DU SOIR (Gratuite)
Ecole Maternelle :	De 7h15 à 8h25	12h00 - 13h50	16h30 - 18h30
Ecole Élémentaire :	De 7h15 à 8h25	12h05 - 13h55	16h35 - 18h30
Pour les 2 écoles	Lundi, mardi, jeudi et vendredi	Lundi, mardi, jeudi et vendredi	Lundi, mardi, jeudi et vendredi

¹ Les repas sont à réserver en mairie ou sur le portail Famille CITYVIZ. Le prix des repas sont votés chaque année par le Conseil Municipal.

Cette fiche de renseignements est à compléter d'une inscription officielle pour chaque service (Garderie et cantine), à faire en Mairie pour chaque période allant de vacances à vacances ou sur le Portail Famille CITYVIZ pour la cantine, et directement en garderie pour la garderie.

L'inscription en cantine sera officielle après paiement des repas.

L'inscription en garderie est à faire obligatoirement en Garderie. Elle sera officielle après choix des jours effectifs de présence. Voir le règlement intérieur disponible sur le site.

6/ FICHE SANTE DE VOTRE ENFANT

Groupe Sanguin : Votre enfant est-il Hémophile ? OUI NON

Nom du Médecin traitant :

Votre enfant est-il sous traitement médical : OUI NON Si oui, lequel :

(Joindre une copie de l'ordonnance)

ALLERGIES : Asthme : OUI NON // Médicamenteuses : OUI NON // Alimentaires * OUI NON

PAI : Avez-vous une demande de PAI * (Plan d'accueil individualisé) en cours : OUI NON

Prévoyez-vous d'en faire la demande pour cette année auprès des écoles : OUI NON **sachant que nous ne pouvons gérer un enfant allergique sans ce document !**

Donnez-nous toutes les précisions nécessaires sur l'allergie de votre enfant et la conduite à tenir :

*** Si l'allergie est alimentaire, sachez qu'une demande de PAI (Plan d'accueil individualisé) est à effectuer dès la rentrée auprès de l'école qui le validera avec le médecin scolaire.**

Sans ce document, la commune ne peut en aucun cas prendre des mesures spécifiques pour votre enfant lors des repas et n'a pas autorisation d'avoir une trousse d'urgence dans ses locaux.

Autres renseignements utiles sur la santé de votre enfant et les précautions à prendre :

7/ L'ENGAGEMENT DES PARENTS

La garderie du matin, la cantine et la garderie du soir sont réservés uniquement aux enfants inscrits dont le dossier complet aura été validé par la Mairie selon les modalités des règlements intérieurs. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

L'inscription :

- en garderie est un engagement qui implique la présence de votre enfant les jours que vous aurez vous-même choisis. Il se fera de vacances à vacances. En cas d'oubli, votre enfant n'a pas autorisation de présence dans les services périscolaires.
- **entraîne l'acceptation du règlement intérieur « CANTINE » et du règlement intérieur « TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (GARDERIE) », disponible en mairie ou sur le site internet de la commune.**
- ne sera définitive qu'en fonction des places disponibles et après validation des dossiers par la mairie.

AUTORISATIONS

J'autorise mon enfant :

- à participer aux sorties accompagnées dans le cadre de l'accueil périscolaire OUI NON
- à être photographié lors des activités de l'accueil périscolaire OUI NON
- à utiliser les clichés dans les supports de communication de la commune OUI NON

J'autorise la commune ou son représentant à prendre toute décision concernant la santé de mon enfant et à faire pratiquer toute intervention chirurgicale urgente constatée par le médecin appelé par la collectivité.

Toute inscription implique que vous ayez souscrit pour votre enfant à une assurance responsabilité civile. Vous devrez fournir l'attestation d'assurance Dans le cas contraire, **l'inscription sera refusée**

Je, soussigné(e) NOM, Prénom :

Responsable légal de l'enfant :

Atteste l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche.

Fait à Fréthun, le

Signature du père :

Signature de la mère :

PRECISION IMPORTANTE :

GARDERIE :

Les **inscriptions pour la garderie maternelle et/ou primaire pour la rentrée 2021/2022 se feront directement en garderie maternelle** (nouvelle école maternelle), sous la responsabilité de Christelle les jours et horaires suivants : **Lundi 30/08, Mardi 31/08, de 16H30 à 18H00.**
La garderie débutera le jeudi 02 Septembre à partir de 7h15

CANTINE :

A partir de la rentrée scolaire 2021/2022, la Commune de Fréthun met en place un « portail famille » pour la restauration scolaire, qui sera accessible dès mi-juin pour la partie inscription.

Grace au portail famille, vous pourrez :

- **Inscrire vos enfants à la restauration scolaire**
- **Réserver et payer la restauration scolaire**
- **Consulter et modifier vos informations personnelles (dossier famille)**
- **Vous informer sur l'actualité scolaire et périscolaire de la commune.**

Une fois inscrit sur ce portail vous recevrez une notification vous informant que votre inscription et celle de votre (vos) enfant(s) sont prises en compte et validées.

Vous recevrez ensuite un message vous informant de l'ouverture de la réservation cantine et du paiement en ligne pour la période Septembre 2021 – Juillet 2022.

Vous pourrez réserver et payer la cantine sur la période qui vous conviendra, dans la limite du jeudi minuit qui précèdera le lundi où votre enfant mangera à la cantine.

Attention : pour la 1ère semaine de cantine (du 2 au 3 Septembre 2021) la réservation et le paiement en ligne devront avoir été effectuées avant le VENDREDI 6 AOUT 2021

Aucune inscription cantine ne sera acceptée après la date butoir.

Ensuite, pour ceux qui ne souhaiteront pas utiliser le portail Famille pour réserver et payer en ligne la cantine, n'oubliez pas de passer en mairie avant le Vendredi 06 Août 2021 pour finaliser votre inscription pour la première période en réglant les jours de présence à la cantine de votre enfant. Aucune inscription cantine ne sera acceptée après la date butoir.

Les fiches d'inscription par période et tous les autres documents périscolaires seront téléchargeables sur le site internet www.frethun.fr

Le service de restauration scolaire débutera le jeudi 02 Septembre 2021